

DDA « DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCE »



Socle commun de connaissances 9 heures de formation à distance

Formation annuelle obligatoire

La Directive sur la Distribution d'Assurance dite « DDA » prévoit une **formation obligatoire de 15 heures** pour les distributeurs de produits d'assurance et de réassurance ainsi que pour les intermédiaires d'assurance et de réassurance, et leur personnel (cf. article L. 511-2 du Code des assurances créé par l'ordonnance n° 2018-361 du 16 mai 2018 transposant la directive). L'arrêté du 26 septembre 2018 le contenu de cette formation.

LISTE DES MODULES

- M1/ LA DISTRIBUTION D'ASSURANCE ET L'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE RENFORCÉE
- M2/ LES CINQ PILIERS DE LA DDA
- M3/ POURQUOI LA NOTION DE GOUVERNANCE ?
- M4/ QUEL PARTAGE DE RESPONSABILITÉS ENTRE CONCEPTEUR/DISTRIBUTEUR D'ASSURANCE ?
- M5/ LE MARCHÉ - CIBLE
- M6/ LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ASSURANCE
- M7/ L'OBLIGATION DE TRANSPARENCE PRÉCONTRACTUELLE : UNE NOUVEAUTÉ ?
- M8/ LES CONFLITS D'INTERET
- M9/ LES MODES DE RÉMUNERATION ET LES CHALLENGES COMMERCIAUX
- M10/ LA PROTECTION DE LA CLIENTÈLE : RÔLE ET ATTENTES DE L'ACPR
- M11/ DU PRÉCONTRACTUEL AU POSTCONTRACTUEL ET LE CONTRÔLE DES PUBLICITÉS
- M12/ CONTRÔLE DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ET DU DEVOIR DE CONSEIL EN VENTE À DISTANCE
- M13/ LA RECHERCHE DES BÉNÉFICIAIRES EN ASSURANCE VIE ET LES RÉCLAMATIONS
- M14/ LES OBLIGATIONS AVANT/APRÈS DDA
- M15/ L'IPID EN ASSURANCES NON VIE
- M16/ LE KID EN ASSURANCE VIE
- M17/ LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE CONSEIL
- M18/ LE CONSEIL DANS LA DURÉE

e-formation de place dédiée aux nouvelles exigences de la DDA. Conçue par des professionnels (avocat, collaborateurs des sociétés de financements spécialisés et de l'ASF), cette formation comporte les compétences exigées requises pour tous les métiers. Cette formation a l'avantage d'être modulable et permet une planification souple et rapide. Elle se compose de **18 modules d'une durée chacun d'environ 30 minutes**

TARIF



Tarifs par apprenant pour 9 heures de formation à partir de
160 € HT (tarif adhérent)
190 € HT (tarif non adhérent)

EN OPTION

6 heures de formation présentielle adaptées à vos métiers : nous consulter